

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-103

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2022-103

**Mérignac - Avenue de la Libération (entre l'avenue du Truc et la place Jean Jaurès) -
Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

L'avenue de la Libération sur la commune de Mérignac, est une voie intercommunale classée 2ème catégorie au réseau hiérarchisé de voirie.

La partie sud de l'avenue, principalement composée de bâtis très résidentiels avec des tailles de parcelles relativement étroites, se distingue du tronçon à requalifier en partie Nord (entre place Jean Jaurès et avenue du Truc) pour lequel les parcelles changent de forme, en s'élargissant le long de l'avenue.

Cette partie de l'avenue de la Libération, support de plusieurs opérations immobilières récentes, voit son paysage urbain se transformer avec une densité de logements plus importante au fil du temps. La requalification des espaces publics doit prendre en considération l'évolution urbaine de ces abords avec la densification progressive mais continue du bâti, une offre insuffisante en stationnement et des déplacements doux peu sécurisés.

Des commerces de proximité jalonnent ponctuellement l'avenue avec une concentration plus importante aux abords des places Jean Jaurès et Charles De Gaulle que sur sa portion centrale.

Par ailleurs, l'avenue est desservie par deux lignes de bus (n°33 et 35) avec un seul abri voyageur.

Actuellement, cette voie, avec une large chaussée équipée de bandes cyclables, donne une image peu urbaine et peu qualitative, et offre peu de confort et sécurité aux modes actifs de déplacement, ce qui a conduit la commune à envisager une requalification complète de cette voie.

Au regard du volume de trafic motorisé et de la vitesse pratiquée par les automobilistes sur l'avenue, un site propre devra être envisagé pour le déplacement des cycles qui se fait actuellement sur bande cyclable de part et d'autre de la chaussée.

Cet objectif a été porté sur les contrats de co-développement précédents (pour les études et le début des acquisitions foncières) et sur le contrat actuel 2021-2023 pour la phase : acquisitions foncières et lancement de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP). Une concertation réglementaire est nécessaire au regard du montant des travaux (supérieur à 1,9 M€) et constitue un préalable à la procédure de DUP.

2 – Objectifs du projet

L'avenue devra continuer à assurer son rôle d'itinéraire intercommunal, tant pour les véhicules automobiles que pour les cyclistes en offrant plus de sécurité et de confort aux modes actifs de déplacement.

A ce titre, il est nécessaire de créer des cheminements piétons adaptés et des aménagements cyclables en site propre pour répondre aux exigences des guides de recommandations en vigueur. (Guide des aménagements cyclables du CEREMA par exemple).

Une ambiance plus urbaine devra être créée, notamment par un aménagement paysager, afin d'apaiser la vitesse des véhicules pour sécuriser l'ensemble des modes de déplacements.

Le projet de réaménagement vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur ces nouveaux objectifs :

- maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant,
- limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- créer un itinéraire cyclable en site propre,
- mettre en accessibilité pour les Personnes à mobilité réduites (PMR) les trottoirs, dépressions et les quais bus,
- embellir le tronçon par la création d'espaces végétalisés,
- proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- adapter l'offre d'arrêts de bus.

3 – Concertation

3.1 – Modalités

Par délibération n°2021-61 du 29 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de réaménagement de l'avenue de la Libération entre la Place Jean Jaurès et l'avenue du Truc.

La concertation a été ouverte le 24 février 2021. La publicité s'est faite par voie de presse le 09 février 2021 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 29 janvier 2021, la concertation a pris les formes suivantes :

- dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Mérignac et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- tenue de deux réunions publiques de présentation et d'échanges autour de l'étude préliminaire.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, un plan de situation, ainsi qu'un plan issu des études préliminaires.

Compte tenu du contexte sanitaire et des limitations du nombre de participants imposées par les pouvoirs publics jusqu'au 30 juin 2021, ce sont finalement quatre réunions publiques qui ont été organisées :

- Les réunions publiques de présentation de l'étude préliminaire se sont tenues les 16 juin, 17 juin et 06 juillet 2021. Ces réunions ont rassemblé une quinzaine de personnes pour la première, une dizaine pour les deux suivantes. Elles avaient pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions et le parti d'aménagement.
- Une dernière réunion publique de présentation des évolutions du projet s'est tenue le 15 novembre. Cette réunion, ayant pour but de présenter les évolutions apportées au projet pour donner suite aux contributions de la participation et de présenter le projet aux personnes n'ayant pas pu assister aux premières réunions, a réuni une quarantaine de personnes.

La clôture de la concertation est intervenue le 30 novembre à 12h00. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 23 novembre 2021.

3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait état de nombreux questionnements et contributions exprimés par le public, dont les principales portent sur les thématiques suivantes :

- les cheminements piétons actuels dégradés
- la chaussée vétuste induisant des nuisances chez les riverains (vibrations et bruits)
- l'offre en stationnement insuffisante par rapport à la densité de population
- les vitesses excessives pratiquées sur la voie
- l'aménagement cyclable unilatéral proposé

Le bilan de la concertation démontre l'importance qu'occupe l'avenue de la Libération, artère reliant la Place Jean Jaurès et ses commerces au centre de Mérignac. Elle apparaît comme un espace public emblématique dont les usages conditionnent les avis sur le projet de réaménagement.

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis unanimes sur l'opportunité du projet mais plus tranchés sur ses intentions.

La nécessité de requalifier les cheminements piétons et la chaussée est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci rejoignent l'intérêt d'un aménagement plus sécurisé et plus apaisé avec des espaces plus confortables pour les modes doux de déplacement.

D'autres objectifs sont globalement partagés par les participants tels que l'augmentation de l'offre en stationnement le long de l'avenue jugée insuffisante depuis la construction de résidences nouvelles ces dernières années.

Les divergences d'appréciation sur le projet portent essentiellement sur l'aménagement cyclable unilatéral proposé coté Est de la voie. Les cyclistes circulent aujourd'hui sur chaussée (bandes cyclables), l'aménagement prévoit une piste cyclable bidirectionnelle en site propre pour sécuriser les cyclistes lors de leurs déplacements.

Certains mettent en avant le côté sécuritaire de cette proposition quand d'autres craignent un risque de conflits accru entre les cyclistes et les autres usagers (piétons circulant sur le trottoir, riverains sortant ou entrant de leur propriété).

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de

poursuivre l'opération.

4 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement

L'avenue de la libération est une voie majeure et emblématique reliant la place Jean Jaurès et ses commerces au centre de Mérignac. Face à son état vétuste, aux dysfonctionnements constatés et besoins en nouveaux usages, le processus des études a permis de proposer la restructuration de cette voie autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de requalifier la voie en calibrant la chaussée à 6m, en créant une piste cyclable bidirectionnelle en site propre sur le côté « Est » de la voie, en proposant des trottoirs plus larges et confortables de chaque côté, plus de trente places de stationnement, et des espaces verts. Des plateaux ralentisseurs répartis régulièrement sur tout l'axe garantiront une vitesse apaisée. Les réseaux aériens (réseaux électriques basse tension, réseaux de télécommunications et éclairage public) seront enfouis, ce qui contribuera à donner une image très urbaine de cette voie. Du mobilier urbain (bancs, poubelles, arceaux vélos, mobilier anti-stationnement, ...) viendra compléter l'aménagement

Le coût du projet a été estimé à 2 100 000 € TTC pour les travaux de voirie (hors acquisitions foncières).

La valeur vénale totale des emprises à libérer s'élève à 808 000 € environ (avis du domaine du 30 novembre 2020), hors reconstruction des clôtures et reculs de compteurs.

La poursuite des études conduira à recalculer ces budgets initiaux comme à confirmer leur réalisation.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2021-61 en date du 29 janvier 2021 ouvrant la concertation relative au projet de requalification de l'avenue de la Libération (entre place Jean Jaurès et avenue du Truc),

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial ouest,

Vu le bilan de la concertation joint en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative au projet de requalification de l'avenue de la Libération (entre place Jean-Jaurès et avenue du Truc) s'est déroulée du 24 février 2021 au 30 novembre 2021, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2021-61 en date du 29 janvier 2021,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement de la voie,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2021-61 en date du 29 janvier 2021,

CONSIDERANT que le projet de requalification de l'avenue de la Libération, intégrant un espace dédié et sécurisé pour les déplacements des différents usagers, proposant plus de stationnement que l'existant, renforçant la dimension végétale, installant des dispositifs de ralentissement de vitesses pour la sécurisation de tous, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation.

DECIDE

Article 1 :

d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet de requalification de l'avenue de la Libération, tel que dressé en annexe,

Article 2 :

de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 :

de confirmer la réalisation du projet de réaménagement de l'avenue de la Libération, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS